

## La problématique du “contact” et l’enjeu du corps en situation coloniale selon René Maunier

Jean-Paul Callède

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/788>

DOI : 10.4000/hommesmigrations.788

ISSN : 2262-3353

**Éditeur**

Musée national de l'histoire de l'immigration

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 janvier 2011

Pagination : 10-18

ISSN : 1142-852X

**Référence électronique**

Jean-Paul Callède, « La problématique du “contact” et l’enjeu du corps en situation coloniale selon René Maunier », *Hommes & migrations* [En ligne], 1289 | 2011, mis en ligne le 31 décembre 2013, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/788> ; DOI : 10.4000/hommesmigrations.788

---

# La problématique du “contact” et l’enjeu du corps en situation coloniale

**selon René Maunier**

Par Jean-Paul Callède, sociologue, GEMASS, CNRS



© D.R.

En pleine période coloniale, René Maunier, juriste et sociologue, élève de Marcel Mauss, a tenté d’appréhender les modalités de la perception de l’autre en situation coloniale. L’une de ses principales œuvres, *Sociologie coloniale*, écrite durant les années trente, s’efforce de comprendre le renouvellement des comportements culturels chez les peuples colonisés provoqué par l’imposition d’un système de domination politique, juridique et symbolique.

L'ouvrage intitulé *Sociologie coloniale*<sup>(1)</sup> sur lequel s'appuie notre approche n'est qu'un aspect de l'abondante production intellectuelle de René Maunier (1887-1951). Écrit pour l'essentiel dans les années trente, cet ouvrage permet de voir comment l'auteur analyse le "contact" en situation coloniale, l'altérité, la perception de l'"autre". Pareille situation engendre un renouvellement des comportements culturels : promotion de l'individu, défense de l'intégrité corporelle, condamnation de la nudité et des danses, place accordée aux jeux et aux sports... L'enjeu du corps est fondamental. Bien des inculcations sociales et culturelles opérées par le colonisateur prennent la forme de véritables incorporations culturelles. L'auteur montre comment une tension s'instaure entre l'assignation statutaire produite par la coutume et l'invention de l'individu garantie par le droit moderne.

## **Une Sociologie coloniale en trois volumes**

René Maunier a élaboré une *Sociologie coloniale* en trois volumes, tirée de cours donnés à la faculté de droit de Paris, dont la publication s'est échelonnée de 1932 à 1942. À l'époque, Maunier est un universitaire de renom, docteur ès sciences juridiques, économiques et politiques, agrégé de droit, et considéré aussi comme un élève de Marcel Mauss pour certains de ses travaux scientifiques. En outre, l'auteur est un analyste perspicace des jeux et des sports en tant que faits sociaux, abordés sous l'angle de la sociologie ou de l'ethnologie.

La "théorisation" du contact entre les peuples ne peut être réalisée correctement, selon l'auteur, sans un double ancrage disciplinaire : d'une part, l'ethnologie et l'ethnographie de terrain, pour appréhender correctement les sociétés traditionnelles dans un contexte extra-européen, d'autre part, la sociologie, qui dispose d'un bon outillage conceptuel pour caractériser la société en général et ses transformations. D'où la publication de deux ouvrages, dans le prolongement de cours donnés à Paris, qui permettent de poser les fondements élémentaires d'une sociologie générale et des groupements sociaux<sup>(2)</sup>.

On peut considérer que les trois tomes de sa *Sociologie coloniale* composent un ensemble cohérent, même si certaines redites permettent une lecture séparée de chacun des volumes. L'essentiel est déjà consigné dans les deux premiers tomes. Cet ensemble est destiné aux "étudiants en sciences coloniales"<sup>(3)</sup> et aux agents en poste ou destinés à occuper un emploi aux colonies. L'auteur conçoit son entreprise savante comme "un itinéraire, ou un panorama". "On y dépeint, vue de très haut ou de très loin, une contrée mal explorée, surtout chez nous, et qui touche aux confins de la sociologie"<sup>(4)</sup>.

Le premier volume a pour objectif de rendre compte des situations dans lesquelles des agrégats humains, qui ne sont pas nécessairement “*au même échelon dans l'échelle des types sociaux*”<sup>(5)</sup>, sont susceptibles de s'agrèger à leur tour. Sous cet angle, sociologie historique et sociologie comparatiste s'articulent avec profit.

Trois grandes séquences (domination, association, émancipation), qui se traduisent concrètement par un enchaînement, sont comme “*les étapes, non toujours franchies, du chemin qu'accomplissent les peuples qui vont l'un vers l'autre*”<sup>(6)</sup>. Dans ce premier volume, Maunier ne semble pas préoccupé de mettre l'accent sur l'asymétrie radicale qui met en présence la puissance colonisatrice et le colonisé. Son objectif est d'esquisser les linéaments d'un tableau du fait social dans les colonies, une simple “*introduction à l'étude du contact des races*”, ainsi que l'indique le sous-titre de ce premier volume. S'agit-il d'ajouter un niveau de complexité supplémentaire dans l'étude des sociétés, à ce que d'autres auteurs français (on pense à Durkheim ou à Mauss) ont pu aborder en termes de “fait social” ou de “faits sociaux” ? C'est évident.

## Le crépuscule des temps anciens

La figure du “colonisé” résulte souvent d'une situation critique instaurée par l'expansion coloniale elle-même. En pays colonial, “*les conceptions et traditions des habitants sont abrogées ou altérées*”<sup>(7)</sup>. Il s'agit là de deux effets de l'installation du colonisateur. Ce qui apparaît d'abord comme une révolution “*apportant un changement profond et radical*” s'accompagne de l'abolition ou de l'altération de certaines traditions<sup>(8)</sup>, avant que l'éducation ou la logique de l'imitation ne l'emportent. Les qualités d'ethnologue – et d'ethnographe – de l'auteur ne peuvent que l'orienter vers ce constat. En apportant des cadres de pensée qui sont ceux des sociétés modernes, les colonisateurs déstabilisent les anciens équilibres culturels. Que deviennent alors les colonisés ? La réponse de Maunier est précise, formulée en des termes sociologiques : “*nous les faisons passer de la tribu à la nation et du groupement à l'individu*”<sup>(9)</sup>. C'est sans doute en abordant la perspective sous l'angle du droit que des transitions utiles et décisives peuvent être ménagées.

Il y a aussi, à l'insu du colonisateur, limitation voire dissolution d'un ordre ancien qui peut prendre des formes très diverses, parfois dramatiques. C'est tout un mode de vie nouveau qui s'impose. L'introduction du droit joue un rôle déterminant mais la législation n'est pas le seul levier du changement. Maunier indique deux autres facteurs émancipateurs : “*c'est l'émigration, qui rompt les vieux liens : tous ces 'navetanes', travailleurs loués pour un délai bref, qui vont du Soudan jusqu'au Sénégal, sont des libérés. – C'est l'éducation, française et sportive, qui agit très fort sur les jeunes gens, pour les détacher de la*

*soumission*<sup>(10)</sup>. L'une et l'autre apportent un desserrement des obligations traditionnelles. Les notions d'innovation, d'émancipation, de libération, telles qu'elles sont forgées par Maunier, peuvent parfois ne se rapporter qu'à cette opportunité qui s'offre à des colonisés. Mais dans certaines circonstances, l'effacement d'un ordre ancien sans véritable substitution positive peut tourner à la tragédie, à la perte d'identité. D'autant que, dans bien des contextes, l'éducation des natifs se limite à un niveau élémentaire. L'auteur n'ignore pas que l'accès à l'instruction supérieure, à l'université, tend à constituer un groupe des "évolués", des "élites" dirions-nous aujourd'hui, qui aspirent au changement et peuvent être porteurs de griefs et de revendications. Parmi les agents du contact, "*les étudiants issus des gouvernés*" vont fonder des dogmes et des partis, en s'inspirant de ce qu'ils ont pu observer dans les nations occidentales. En des "moments" ou des "degrés" constitutifs de la colonisation, les opportunités peuvent engendrer elles aussi de véritables tragédies humaines, indique Maunier.

**Des tensions apparaissent lorsque les usages et principes relatifs aux mœurs des colonisés risquent de mettre en porte-à-faux "l'idée de l'ordre public" dont se réclame le colonisateur.**

## La mise en contact par l'imposition d'un nouvel ordre

Dans l'avant-propos de *Sociologie coloniale*, Maunier expose clairement son intention, dans un style fort étudié : "*C'est donc un programme, non une synthèse, que j'offre au lecteur : la liste des questions que pose le 'contact des races' aux colonies, entendu ainsi qu'un contact social, qu'un contact légal, entre des civilisations qui sont, souventes fois, à l'extrême opposée, dans la longue lignée des créations sociales de l'humanité*<sup>(11)</sup>." Incontestablement, l'auteur examine là un problème capital. Le point de "contact" correspond à une sorte de lieu géométrique où se jouent tout à la fois des rapports de sens et des rapports de forces. Des tensions apparaissent lorsque les usages et principes relatifs aux mœurs des colonisés risquent de mettre en porte-à-faux "l'idée de l'ordre public" dont se réclame le colonisateur. "*Certaines des coutumes indigènes n'ont pas paru pouvoir se concilier avec l'ordre public colonial*<sup>(12)</sup>." Et Maunier de s'interroger : "*Faut-il donc accepter le mariage forcé, par les parents, de tout petits enfants ; ce droit de djibr qu'admit l'islam*<sup>(13)</sup> ?" "*Faut-il défendre aux indigènes la polygamie ou même simplement la bigamie, punie chez nous comme un fait criminel*<sup>(14)</sup> ?" Quand l'évolution va dans le sens de l'agrégation, elle peut prendre l'aspect du mélange racial, du métissage, qui n'est pas une question banale et qui a donné lieu à

des opinions contrastées, ajoute l'auteur<sup>(15)</sup>. Des différences significatives, quant à la couleur de peau et au degré de métissage, s'ajoutent bientôt aux autres différences. L'histoire nous apprend que l'agrégation des peuples est un mélange, au sens social, et l'assimilation qui gagne les états anciens des sociétés déplace les lignes de tensions et de discriminations vers des situations nouvelles.

C'est "le progrès du droit" (formule reprise pour le sous-titre du tome III, 1942), indique Maunier, qui est la clé d'une compréhension objective de la colonisation. Parmi les aspects du contact social des peuples, il faut insister sur l'innovation. "*Nous ouvrirons ainsi des besoins nouveaux, auxquels il faut des règlements tous inédits, que les habitants ne soupçonnaient point*"<sup>(16)</sup>.

## **Les enjeux du corps : entre interdictions sans nécessité et emprunts volontaires**

Le contact des races, dans le contexte colonial, peut donner lieu à de multiples formes d'interdictions édictées parfois sans discernement par le colonisateur. Par exemple celles qui visent à condamner – au nom des valeurs du colonisateur – des mœurs ou des coutumes ordinaires : interdire la nudité, certaines danses, etc. Des observateurs avisés ont noté combien le Blanc, avec la paix, apporte aussi l'ennui, que les missions religieuses cultivent... "*On interdit danses et fêtes ; on prohibe la nudité ; on veut que l'indigène soit plié à l'ascétisme*"<sup>(17)</sup>. Maunier insiste à plusieurs reprises sur ce type d'interdictions qu'il qualifie de "*défenses dont on ne voit pas la nécessité : l'interdiction de se tatouer ; l'interdiction aussi de chanter, de danser*"<sup>(18)</sup>.

Or de telles interdictions peuvent avoir un effet désorganisateur quant à la cohésion du groupe. Et n'est-ce pas là, pour le colonisateur, une façon d'imposer sa propre marque ? En outre, les colonisés ne cherchent-ils pas à contourner de tels interdits ? Un jour ou l'autre, cet oubli des danses, des chants, des jeux suscitera peut-être un mouvement de retour aux origines, aux racines, indispensable à la reconstruction d'une identité collective en quête d'authenticité...

À l'opposé des interdictions et de la réprobation manifeste exprimée par le colonisateur, Maunier identifie des situations dans lesquelles les populations locales empruntent volontiers au colonisateur des pratiques. Lorsque les naturels, sans pression et sans contrainte, suivent les besoins et les façons des colonisateurs, on constate une innovation "*par adoption, acceptation ou adhésion*", indique Maunier : "*C'est un élan, qui va parfois jusqu'au transport trop déchaîné ; snobisme déjà pour nous ressembler ; mode qui se déploie, et sport qui vient s'ouvrir, pour gagner la course à l'imitation*"<sup>(19)</sup>. Les



Démonstration de "push-ball" faite par des Sénégalais © D.R.

comportements se transforment. Maunier en propose un inventaire détaillé incluant l'amusement, la distraction, et jusqu'à ce changement de l'ordre matériel qui "*touche aux sports et aux jeux*<sup>(20)</sup>".

## La transmission des jeux, leur adaptation et l'affirmation des sports

Les jeux ont une longue histoire qui résulte des contacts entre les peuples, ou à tout le moins de la circulation des individus (des "agents", dirait l'auteur), qui transmettent des savoir-faire et font connaître des techniques. Pour étudier les jeux et les sports, il est utile de replacer ceux-ci dans un cadre comparatif. Pour qui s'intéresse aux jeux, en particulier, le contact colonial peut être résumé comme suit : infiltration, pénétration, association. "*Dès l'Antiquité, on voit chez les Romains les amuseurs, jongleurs, chanteurs, danseurs... mondains, requis par contrat, et qui sont déjà porteurs de leur culture en nos pays*<sup>(21)</sup>". Ainsi des migrants peuvent être appréciés, en terre étrangère, pour l'originalité de leur savoir-faire. Maunier cite en exemple les "*formes de jeux : les agréments et les amusements, les divertissements* [qui] nous sont venus, on le sait bien, souvent

*de loin*<sup>(22)</sup>. Il mentionne les danses, les chants, les sports. “*Les sports aussi, ces jeux, ont payé leur tribut, déjà anciennement. Les Anglais aujourd’hui disent que le polo leur viendrait des Hindous. Cela ne leur plaît pas, comme on peut le penser ; ils ont pourtant écrit plusieurs gros livres afin de démontrer que le polo, ce jeu de distinction du gentleman saxon, leur a été donné par leurs sujets hindous*<sup>(23)</sup>.” Maunier, en sa qualité de sociologue comparatiste et en historien, se démarque du colonialisme européocentré. Voilà une excellente illustration de cette imitation qui correspond ici à un emprunt des colonisateurs à une population plus ou moins assujettie. Même si les sports, dans leur forme la plus institutionnalisée, sont principalement une invention de l’Angleterre, la description localisée de différents jeux anciens témoigne d’échanges culturels complexes, opérant dans les deux sens.

Dans son ouvrage *Essais sur les groupements sociaux*, Maunier aborde à la fois la réalité contemporaine du sport moderne, mais également certains jeux en vigueur dans notre Moyen Âge ou encore sur des terres extra-métropolitaines. Servie par une vaste érudition, la méthode comparative permet de comprendre comment ces activités en forme de défis, de compétitions, jadis associées au fait religieux et/ou au maintien de l’organisation sociale, sont devenues des pratiques de simple distraction, occupant une classe d’âge précise. Il mentionne “*le jeu de la koura chez les Arabes d’Algérie, où deux équipes luttent à la crosse [...] croient ainsi... faire tomber la pluie*<sup>(24)</sup>”. Les réunions de sport “*ont eu leur forme archaïque*”. “*Aux îles Canaries, les Guanches avaient eux-mêmes leurs combats d’athlètes, dans un stade rempli d’un public*<sup>(25)</sup>.” “*Les confréries arabes de chasseurs, les troupes d’escrimeurs et de tireurs à l’arc et de gymnastes, dans toute l’Afrique du Nord, opèrent toujours en plein air*<sup>(26)</sup>.” Maunier s’appuie sur les études de spécialistes de la civilisation arabe et des sociétés maghrébines comme Edmond Doutté et Louis Mercier.

## Éléments interprétatifs

Les jeux et les sports constituent sans nul doute un point de “contact”, à l’articulation de deux plans : diachronique et synchronique, qui peut être, le cas échéant, d’une grande fécondité culturelle. La manière dont l’auteur ébauche la façon dont opère la diffusion des jeux d’exercice physique, les influences et les emprunts dont ils témoignent, éventuellement leur transformation en sports, mérite quelque attention. À l’époque, rares sont les auteurs qui s’intéressent aux phénomènes récréatifs de ce type. Or la prise en compte du processus de colonisation introduit une double échelle de référence, à la fois temporelle et spatiale, qui ouvre des perspectives d’analyse novatrices.

En termes de construction de l'altérité et d'incorporation des comportements culturels, trois plans d'expression peuvent être identifiés dans *Sociologie coloniale*. Le plan fondamental concerne l'avènement de l'individu en tant que tel, surtout la reconnaissance de la jeune fille dans son individualité propre, son émancipation, et la garantie qu'apporte le droit, en particulier en termes de "sécurité du corps". Un autre plan, pour lequel Maunier note surtout l'arbitraire du colonisateur, se rapporte aux interdictions relatives à la nudité, aux fêtes, aux danses et à l'obligation de se vêtir, etc. À l'évidence, la puissance érotique ou permissive que le colonisateur associe à certaines pratiques tient à sa propre façon de se représenter les colonisés et colonisées...

Quant au plan qui a trait aux prouesses physiques et à l'émulation par les jeux et les sports, c'est sans doute à ce niveau que l'échange et la coopération, tôt ou tard, apparaissent comme moins empreints de préjugés négatifs. Cependant, la logique de la domination reste prépondérante. S'agissant du processus de colonisation développé par la France, les analyses proposées par Maunier distinguent quatre types de situations : a) l'*observation* de la tradition et des jeux traditionnels, plus ou moins rudes, qui se maintiennent à l'écart des centres déjà investis par les Blancs ; b) l'organisation de *manifestations sportives* à l'initiative des autorités coloniales, des militaires ou des colons eux-mêmes, en présence ou non des notables locaux ; c) la participation des peuples colonisés à diverses activités gymniques ou sportives, et ce dans une logique d'*assimilation* culturelle ; d) la *création de clubs* et d'équipes de sports collectifs qui peut être attribuée à certains membres appartenant à l'élite locale, acquis à la culture française et aspirant à l'émancipation sociale : conjointement, autant de foyers potentiels d'opposition politique... Ces exemples pointés par Maunier, mais à vrai dire peu développés par l'auteur, peuvent être illustrés à partir de témoignages et de commentaires publiés dans la revue hebdomadaire *Le Miroir des sports*, en particulier au moment de l'Exposition coloniale de 1931.

## Conclusion

Exception faite de Marcel Mauss, plusieurs membres liés aux activités de *L'Année sociologique*, et à ce titre appartenant à l'École française de sociologie, ont critiqué les travaux et publications de René Maunier, y compris sa *Sociologie coloniale*. Pour autant, ces critiques ignorent l'essentiel de l'apport original de l'auteur avec cet ouvrage. À de rares exceptions près, les publications recensées par Maunier ne mentionnent pas les travaux français relevant de l'ethnologie ou de la sociologie. Par contre, lorsque les auteurs anglo-saxons et leurs publications sont cités, c'est aussi parce que certains d'entre eux ont su envisager les formes de "contact" – acculturation, tensions, conflits –

dans des contextes coloniaux non francophones. À l'époque, en France, la sociologie coloniale correspond à une spécialisation universitaire des facultés de droit et d'économie. Elle n'a pas d'existence véritable au niveau de l'École française de sociologie bien installée dans les facultés de lettres. Les durkheimiens semblent ignorer cette réalité sociale. Or ce qui intéresse Maunier, c'est bien le "contact" des races, au sens où les Anglo-Américains parlent du "*clash of people*", ou de "*clash of cultures*".

L'acquis majeur tient donc à une ouverture de perspectives, avec la problématique du "contact" – contact entre individus, "contact des groupes", des "peuples", qui deviennent "contact de civilisations" –, telle que Maunier entend la traiter, à la fois dans des travaux d'ethnologie scientifique peu contestables et dans son manuel de sociologie coloniale. ■

## Notes

1. Maunier René, *Sociologie coloniale. Introduction à l'étude du contact des races* (t. I), Paris, Domat-Montchrestien, 1932 (217 p.) ; *Psychologie des expansions* (t. II), Paris, Domat-Montchrestien, 1936 (442 p.) ; *Le progrès du droit* (t. III), Paris, Domat-Montchrestien, 1942 (479 p.).
2. Maunier René., *Essais sur les groupements sociaux*, Paris, Alcan, 1929 (120 p.) ; *Introduction à la sociologie*, Paris, Alcan, 1929 (120 p.).
3. Maunier René, *Sociologie coloniale, op. cit.*, t. I, p. 9.
4. *Ibid.*, t. I, p. 11.
5. *Ibid.*, t. I, p. 12.
6. *Ibid.*, t. I, p. 193.
7. *Ibid.*, t. II, p. 362.
8. *Ibid.*, t. II, pp. 362-363.
9. *Ibid.*, t. II, p. 364.
10. *Ibid.*, t. III, p. 255.
11. *Ibid.*, t. I, p. 13.
12. *Ibid.*, t. I, p. 145.
13. *Ibid.*
14. *Ibid.*, t. I, p. 146.
15. *Ibid.*, t. I, p. 187 et suivantes.
16. *Ibid.*, t. III, p. 61.
17. *Ibid.*, t. III, p. 126.
18. *Ibid.*, t. III, p. 126.
19. *Ibid.*, t. III, p. 61.
20. *Ibid.*, t. III, p. 144.
21. *Ibid.*, t. III, p. 44.
22. *Ibid.*, t. III, p. 184.
23. *Ibid.*, t. III, p. 185.
24. Maunier René, *Essais sur les groupements sociaux, op. cit.*, p. 100.
25. *Ibid.*, p. 102.
26. *Ibid.*